



Les auberges collectives peuvent être classées

Actualité législative publié le **03/10/2022**, vu **1397 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Pour s'adapter à l'émergence d'un nouveau type d'hébergement et faciliter l'information du consommateur dans le secteur du tourisme, la classification d'auberges collectives a été créée.

[Télécharger le guide " Louer à des touristes 2021-2022"](#)

En 2020, la notion d'auberge de jeunesse a disparu des textes légaux afin qu'une notion plus actuelle puisse faire son apparition : l'auberge collective...

Les auberges collectives sont des établissements commerciaux d'hébergement, qui permettent des séjours à la journée, en chambres collectives ou non, regroupées autour d'espaces collectifs, dont au moins un espace de restauration et des sanitaires qui peuvent être collectifs ou non.

Les aspects sociaux, éducatifs et culturels des auberges de jeunesse traditionnelles ne sont pas repris afin de permettre à des typologies émergentes d'offres d'hébergement ne poursuivant plus nécessairement une mission d'intérêt général de prétendre à cette classification.

Les exploitants d'auberges collectives peuvent faire une demande auprès d'Atout France afin d'obtenir leur classement. La demande se fait par voie électronique et comporte un certificat de visite complété par un organisme agréé.

Le tableau qui liste l'ensemble des critères obligatoires et facultatifs permettant d'obtenir le classement est visible [ici](#).

Dans le mois suivant la réception du dossier complet, Atout France prend la décision de classement. Si l'avis est favorable, le classement est attribué pour 5 ans. Passé ce délai, il appartiendra à l'exploitant de renouveler la démarche pour conserver son classement.

Si le classement est obtenu, un panneau est obligatoirement apposé sur la façade du bâtiment pour relayer l'information.

Louer à des touristes

- Conditions d'installation
- Déclarations à effectuer
- Réglementation applicable
- TVA et taxe de séjour

[Télécharger mon guide ?](#)

Image not found or type unknown

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : [Quel statut juridique pour créer un gîte ou une chambre d'hôtes ?](#)

Voir aussi notre guide : [Louer à des touristes 2021-2022](#)

Articles sur le même sujet :

- [Louer à des touristes](#)
 - [Réussir la création de sa SARL](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment ouvrir une chambre d'hôtes ou un gîte en 9 étapes ?](#)
 - [La réglementation d'un meublé de tourisme \(gîte\)](#)
 - [Comment obtenir le classement d'un meublé de tourisme ?](#)
 - [Quelle réglementation en cas d'ouverture de chambres d'hôtes ?](#)
 - [Faut-il créer une SCI pour sa chambre d'hôtes ou son gîte ?](#)
 - [Quel statut juridique pour créer un gîte ou une chambre d'hôtes ?](#)
 - [Quelle fiscalité pour les chambres d'hôtes et meublés de tourisme \(gîtes\) ?](#)
 - [Qu'est-ce que le régime fiscal du loueur en meublé non professionnel \(LMNP\) ?](#)
 - [Contrat de location saisonnière : quelle est la réglementation applicable ?](#)
 - [Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan](#)
 - [Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes](#)
 - [Comment créer et gérer une entreprise individuelle ?](#)
 - [Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?](#)

- [Comment créer une SARL en 7 étapes ?](#)

Louer à des touristes

- Conditions d'installation
- Déclarations à effectuer
- Réglementation applicable
- TVA et taxe de séjour

[Télécharger mon guide ?](#)

Image not found or type unknown